

Règlement intérieur

Gîte d'enfants du Bois Dame

Préambule

Le présent règlement intérieur est établi afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles au gîte d'enfants du Bois Dame. Il permet de clarifier ses règles de fonctionnement générales, complémentaires avec la réglementation en vigueur spécifique à l'accueil collectif et à la protection des mineurs. Le gîte d'enfants du Bois Dame fait l'objet d'une déclaration à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) auprès du Service Départemental Jeunesse Engagement Sport (SDJES). Son fonctionnement s'appuie sur l'élaboration d'un projet éducatif obligatoire et consultable par les responsables légaux des enfants accueillis.

I. Equipe d'encadrement

Les enfants sont accueillis par une équipe d'animation composée de personnels qualifiés au sens de la réglementation en vigueur relative aux A.C.M. L'encadrement est calculé sur la base des inscriptions réalisées avant l'ouverture du gîte d'enfants.

L'équipe d'animation est constituée :

- d'un directeur, détenteur du BAFD
- d'animateurs BAFA : 1 adulte pour 12 enfants maximum âgés de plus de 6 ans.
- d'un assistant sanitaire, désigné par le directeur s'il n'en assure pas les fonctions.

Le personnel de service et de restauration complète l'équipe.

La structure est également lieu de formation : à ce titre, des stagiaires sont régulièrement accueillis dans le cadre de leur cursus en lien avec les domaines du loisir éducatif et de l'animation socioculturelle, toujours dans le cadre réglementaire des A.C.M.

II. Période d'ouverture

Le gîte d'enfants est ouvert, en fonction des demandes, pendant toutes les vacances scolaires, excepté celles de Noël.

Les séjours, d'une durée de 6 jours, débutent le dimanche matin (entre 10h et 12h) jusqu'au samedi matin suivant (entre 10h et 11h).

III. Conditions et Modalités d'inscription

Les séjours proposés par le gîte d'enfants du Bois Dame sont ouverts aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Certaines semaines dites « semaines ado » sont ouvertes aux enfants de 12 à 14 ans.

Les documents suivants doivent être fournis pour l'inscription de l'enfant au gîte d'enfants du Bois Dame :

- la **fiche de séjour** dûment complétée et signée
- la **fiche sanitaire** dûment complétée et signée,
- le **paiement intégral** du séjour avant l'arrivée

Il est également important que les parents :

- aient pris connaissance du présent règlement intérieur, pour pouvoir en signer l'approbation dans la fiche de séjour
- aient vérifié que leur enfant soit bien couvert par une assurance individuelle accident et responsabilité civile
- aient indiqué lisiblement dans la fiche de séjour un numéro de téléphone où ils sont joignables à tout moment pendant le séjour.

Le dossier d'inscription doit être complet pour valider l'inscription.

Dans un premier temps :

Il est recommandé aux parents d'effectuer une **pré-inscription** par mail ou par téléphone auprès de la direction qui confirmera s'il reste de la place sur la semaine de leur choix. Seront alors communiqués le nom et le prénom de l'enfant, sa date de naissance, ainsi que le mail et le téléphone de son responsable.

Dans un deuxième temps :

Il est demandé d'envoyer à la structure la fiche de séjour accompagnée d'un chèque de 25% du solde dans les 15 jours suivant la pré-inscription.

Dans un troisième temps :

Un mois avant l'arrivée de l'enfant, les parents auront fait parvenir à la direction le reste du dossier accompagné du solde du séjour.

IV. Tarification, paiement, annulation

Tarif 2023 : 500 € / enfant

Ce prix comprend : séjour de 6 jours avec hébergement en pension complète ainsi que toutes les activités prévues au programme.

Ce prix ne comprend pas : le transport / les frais de dossier

Un **acompte de 25%** est demandé à la réservation du séjour. Le solde devra être versé un mois avant l'arrivée de l'enfant. Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Martine VREL**.

Le gîte d'enfants est habilité à recevoir les bons vacances de la CAF, les chèques ANCV et toutes aides de comités d'entreprise.

L'ensemble des documents est téléchargeable sur le site internet du gîte d'enfants du Bois Dame. Les parents doivent **imprimer et envoyer les documents par voie postale**, afin que ces documents soient accessibles à toute l'équipe d'animation. A défaut, des frais de dossiers de 7,50 € par enfant seront demandés.

En cas d'annulation par le responsable légal signataire du contrat, un pourcentage du prix du séjour restera dû à titre d'indemnité dans les proportions suivantes :

- annulation plus de 30 jours avant la date de début du séjour : 25 % du prix du séjour ;
- annulation dans les 30 jours qui précèdent le début du séjour : 50 % du prix du séjour ;
- non présentation de l'enfant dans les 24h suivant le début du séjour, ou reprise d'un enfant avant la fin du séjour : 100% du prix du séjour.

En cas d'annulation par le gîte d'enfants du Bois Dame, le responsable légal de l'enfant signataire du contrat obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées. Au cas où le responsable du gîte du Bois dame juge exceptionnellement nécessaire d'interrompre le séjour de l'enfant pour inadaptation au séjour et à la vie du groupe (violence, non-respect caractérisé des règles de vie, ...) ou pour état de santé nécessitant le retour, le prix du séjour ne sera pas remboursé par le gîte du bois dame. Le responsable légal de l'enfant s'engage à venir chercher l'enfant. A défaut, les éventuels frais de rapatriement seront à rembourser au gîte d'enfants par le responsable légal.

V. Vie en collectivité

L'inscription au gîte d'enfants du Bois Dame implique :

- d'accepter les principes de laïcité et le traitement équitable des enfants.
- de participer aux activités proposées et de suivre les règles de vie mises en place par l'équipe pédagogique et expliquées aux enfants à chaque début de séjour.

La direction sanctionnera un enfant s'il :

- exerce des sévices de tout ordre envers d'autres enfants.
- prend l'ascendant sur le groupe, ou sur un autre enfant.
- outrepassé volontairement les règles de sécurité.
- ne respecte pas le matériel quel qu'il soit.
- introduit ou utilise dans la structure ou dans le cadre des activités, tout produit ou objet dangereux.
- nuit aux vacances des autres enfants par son comportement en général.
- ne respecte pas les adultes (animateurs, équipe de Direction, personnel de service)

Tout manquement grave à la discipline et toute attitude incorrecte seront immédiatement signalés aux représentants légaux. Tout comportement dangereux pour l'enfant lui-même, le groupe d'enfants et/ou d'adultes pourra être sanctionné par une exclusion provisoire voire définitive selon la gravité des faits.

Le gîte du Bois Dame peut ouvrir ses séjours à l'accueil d'enfants handicapés ou présentant un trouble particulier. Afin de favoriser l'insertion de ces derniers, et de préserver l'équilibre du groupe, cet accueil est limité. Toutes les informations nécessaires à un accueil de qualité de ces enfants doivent être communiquées lors de la demande d'inscription.

VI. Assurances

Le gîte d'enfants du Bois Dame est assuré en responsabilité civile pour les enfants ainsi que le personnel d'une part, et pour l'ensemble des biens et autres risques en ce qui concerne les bâtiments et les surfaces extérieures des structures de la collectivité d'autre part. L'assurance responsabilité civile de la collectivité n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance responsabilité civile des responsables légaux de l'enfant.

Pendant son séjour, l'enfant devra donc obligatoirement être couvert par une assurance individuelle accident et responsabilité civile.

Le gîte du Bois Dame n'est pas responsable des objets de valeur et espèces laissés aux enfants, à moins que les parents les confient à la Direction en début de séjour, sous enveloppe fermée au nom de l'enfant.

VII. Santé, hygiène et sécurité, accidents, urgences

En cas de traitement médical du participant, les parents doivent fournir le jour d'arrivée au Directeur du séjour l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur boîte d'origine avec la notice et les coordonnées de l'enfant inscrites sur la boîte.

En cas d'accident bénin, le participant est soigné par l'animateur de l'activité ou si nécessaire, pris en charge par la direction.

En cas d'urgence, les dispositions médicales et/ou chirurgicales appropriées seront prises en tout état de cause. Les parents seront tenus informés par la direction, de tout incident ou accident dont pourrait être victime leur enfant.

Les parents rembourseront à la direction l'intégralité des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident pendant le séjour. Les feuilles de soins et ordonnances leur seront alors remis.

VIII. Repas et alimentation

Les repas sont des moments d'échanges entre enfants et animateurs, ils doivent se dérouler dans le calme et la bonne humeur.

Les repas sont pris dans la salle à manger du gîte d'enfants. Lorsque les conditions météorologiques le permettent, les enfants peuvent manger en extérieur sur les tables de jardin. A l'occasion de sorties extérieures, des pique-niques sont également prévus.

Le gîte d'enfants du Bois Dame propose aux enfants une cuisine traditionnelle avec des repas préparés sur place, il s'engage à proposer des menus équilibrés. Les produits bio, souvent issus de notre ferme, ainsi que les produits locaux sont privilégiés.

Les allergies ou régimes alimentaires sur prescription médicale seront pris en compte par la cuisinière. Pour tout autre régime alimentaire particulier, il convient de se rapprocher de la direction. Quel qu'en soit la cause, les besoins particuliers doivent être signalés au moment de l'inscription administrative et sont mentionnés dans la fiche sanitaire.

IX. Transport pendant le séjour

Le voyage aller et retour s'effectue sous l'entière responsabilité du responsable légal. Le responsable légal s'organise pour accompagner l'enfant (famille, accompagnateur SNCF, ...). En cas d'arrivée en dehors des horaires indiqués au contrat, le gîte Du bois dame doit être impérativement prévenu.

Pendant la durée du séjour, l'enfant pourra être pris en charge dans les véhicules du gîte du Bois Dame. La signature de la fiche de séjour vaut acceptation de ces conditions.

X. Droit à l'image

Des photos des participants pourront être prises dans le cadre des activités effectuées au cours du séjour. Certains clichés pourront être déposés sur le site internet de la structure avec l'accord des responsables légaux.

Les enfants sont autorisés à prendre uniquement des photos (pas de vidéos) avec leur appareil photo ou téléphone portable pour les plus grands. Ils s'engagent à utiliser ces clichés exclusivement pour un usage privé. Il est demandé aux parents de sensibiliser leurs enfants sur ce point avant le début du séjour.

XI. Recommandations et informations utiles

Il est préconisé d'habiller les enfants avec des vêtements simples, de saison et peu fragiles, afin de faciliter leur autonomie.

Il est recommandé de marquer les vêtements et tout objet personnel au nom de l'enfant.

Les appels téléphoniques, à hauteur d'un ou deux par semaine et selon l'âge de l'enfant, ainsi que les SMS sont autorisés sur des plages horaires définies en début de séjour. La direction s'engage à signaler au responsable légal tout problème qui concernerait son enfant pendant son séjour. Inversement, il est demandé aux parents de signaler à la direction tout problème, même mineur, dont il prendrait connaissance par l'intermédiaire de son enfant pendant le séjour.

La direction se tient à la disposition des parents ou responsables légaux pour toute autre question relative à l'accueil de son enfant.

XII. Conclusion

Le directeur et l'équipe d'animation dans son ensemble sont chargés de veiller à la stricte application du règlement intérieur.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription de l'enfant.